



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	223-2025
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2025.GRPARL.489
Déposée le :	03.09.2025
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Lüthi (Moosseedorf, PVL) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1300/2025 du 26 novembre 2025
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié

Quel avenir pour l'(ancien) Office de la circulation sis Schermenweg 5 à Berne ?

L'Office de la circulation routière va être transféré à Münchenbuchsee. La question se pose donc de savoir quelle sera la nouvelle affectation du site où cet office se trouve actuellement.

Le bâtiment sis Schermenweg 5 est majoritairement détenu par les pouvoirs publics. La halle d'expertise attenante appartient au canton. Le site se trouve dans le périmètre du pôle de développement économique de Wankdorf.

Il est très bien desservi par les transports publics et aisément accessible au trafic privé. Selon toute vraisemblance, la Ville de Berne va modifier le règlement sur l'affectation des zones, ce qui aura des répercussions pour ce site. Une affectation mixte avec des activités commerciales, des activités publiques et une utilisation résidentielle serait possible. La construction d'un grand immeuble est également envisageable à cet endroit, étant donné l'absence de voisins et donc l'absence de plaintes susceptibles d'être déposées à cause de l'ombre. Le bâtiment sis Schermenweg 5 est délabré. Il semble donc être promis à la démolition.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. À quelle date la démolition est-elle prévue ?
2. Un projet est-il en préparation pour ce site ? A-t-on pris contact avec les copropriétaires (Ville de Berne, commune bourgeoise et Belwag AG) pour discuter de l'avenir du site de Schermenweg ?
3. Où en sont les pourparlers avec la Ville de Berne en ce qui concerne les modifications envisagées dans le règlement d'affectation de la zone ?

4. Quid de la surface utile principale (SUP) concernant ce site ?
5. Une tour avec des affectations mixtes est-elle également envisagée ?
6. Le site de Schermenweg est-il de nature à constituer une solution alternative à la zone Wankdorf City 3 pour y implanter un gymnase ? Existe-t-il un autre terrain où il serait possible d'installer plus rapidement des locaux destinés à l'enseignement gymnasial ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le site de Schermenweg actuellement utilisé par le canton comprend trois bâtiments : le Schermenweg 5, mentionné dans la présente intervention, ainsi que les numéros 9 et 11. L'immeuble du Schermenweg 5 est grevé d'un droit de superficie accordé par la commune bourgeoise de Berne à Immobiliengesellschaft Wankdorfplatz AG (IWAG), dont le canton de Berne détient 66,67 % des parts. Le bâtiment qui se trouve sur la parcelle du Schermenweg 5 appartient à l'IWAG.

Les bâtiments sis au Schermenweg 9 et 11 appartiennent au canton, qui en est actuellement l'utilisateur exclusif. Dans le voisinage direct des bâtiments se trouvent plusieurs immeubles de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le site de Schermenweg fait partie intégrante du pôle de développement économique (PDE) Berne Wankdorf et doit être développé, densifié et bâti dans un contexte urbanistique global. La commune bourgeoise de Berne, l'IWAG et l'Office fédéral des routes unissent leurs efforts pour développer le site, avec le soutien du service d'urbanisme de la ville de Berne. À un stade de planification si prématuré, il n'est pas possible de donner d'indications plus précises.

1. À quelle date la démolition est-elle prévue ?

Le bâtiment n'est pas en mauvais état et il n'a jusque-là pas été question de le démolir, d'autant plus que l'utilisation future du Schermenweg 5 n'est actuellement pas encore définie. En participant activement au processus de planification en cours, l'IWAG contribue à un développement judicieux du site de Schermenweg (voir ci-dessus). Dans ce cadre, l'IWAG veille à défendre les intérêts du canton (cf. Stratégie de propriétaire du canton relative à l'IWAG). Elle s'efforce en particulier de garantir l'utilisation du Schermenweg 5 jusqu'à l'extinction du droit de superficie en 2037.

En outre, au stade actuel de la planification, les bâtiments cantonaux du 9 et du 11 devraient être rénovés dans l'optique d'une utilisation provisoire (voir ci-dessous).

2. Un projet est-il en préparation pour ce site ? A-t-on pris contact avec les copropriétaires (Ville de Berne, commune bourgeoise et Belwag AG) pour discuter de l'avenir du site de Schermenweg ?

La Ville de Berne n'est pas copropriétaire de cette partie du site de Schermenweg, mais son service d'urbanisme participera aux discussions pour le développement commun et coordonné de l'ensemble du site. Il est prévu de poursuivre les discussions en 2026 pour préparer et garantir une planification à long terme incluant l'élaboration du plan d'affectation requis.

Actuellement, le canton poursuit l'objectif d'une affectation provisoire et continue des bâtiments 9 et 11 du Schermenweg. Ces bâtiments ont été régulièrement entretenus, mais nécessitent

toutefois des travaux de rénovation et des adaptations de l'aménagement intérieur. Les analyses correspondantes sont en cours.

L'utilisation provisoire des immeubles présente différents avantages. Le site peut par exemple servir de site de remplacement dans le cadre de différents projets cantonaux prévus, comme des remises en état de grande ampleur. Il est ainsi possible d'éviter que des surfaces appartenant au canton ne restent vides dans l'attente de la mise en œuvre de projets pour le PDE. Des clarifications sont en cours.

3. *Où en sont les pourparlers avec la Ville de Berne en ce qui concerne les modifications envisagées dans le règlement d'affectation de la zone ?*

Le PDE Wankdorf est composé de plusieurs secteurs pour lesquels existent différents scénarios et orientations de développement. Dans les années et décennies à venir, les secteurs et sites du PDE Wankdorf devraient être développés par étapes sur le plan urbanistique.

En 2025, avec le concours de tous les intéressés, des premiers entretiens ont eu lieu afin de déterminer la marche à suivre adéquate pour un développement global. À la connaissance du gouvernement, aucun projet concret d'adaptation du règlement d'affectation des zones dans le secteur du Schermenweg n'est en cours.

4. *Quid de la surface utile principale (SUP) concernant ce site ?*

Le potentiel d'utilisation dépend directement de la révision du plan d'affectation et ne peut actuellement pas être évalué de manière définitive. Aujourd'hui, sur les trois emplacements du Schermenweg 5, 9 et 11, des surfaces utiles principales d'un total d'environ 17 800 m² sont disponibles. En raison de l'ancrage de ce site dans le plan directeur cantonal en tant que secteur du PDE Wankdorf et de sa situation du point de vue urbanistique, il faut partir du principe que le potentiel d'utilisation pourra être augmenté à long terme.

5. *Une tour avec des affectations mixtes est-elle également envisagée ?*

La question du type ou de la forme des bâtiments n'a pas encore été abordée. De telles réflexions interviennent en général dans le cadre de la procédure concrète d'édiction du plan d'affectation, lors du traitement des aspects liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

6. *Le site de Schermenweg est-il de nature à constituer une solution alternative à la zone Wankdorf City 3 pour y implanter un gymnase ? Existe-t-il un autre terrain où il serait possible d'installer plus rapidement des locaux destinés à l'enseignement gymnasial ?*

Les structures actuelles des locaux du Schermenweg ont été examinées et, sans modification radicale, ne conviennent a priori pas pour accueillir un gymnase. En raison notamment de l'occupation actuelle des locaux et des délais nécessaires pour planifier et effectuer les travaux d'adaptation, le respect des délais de mise à disposition des locaux pour un site gymnasial ne serait pas garanti et comporterait des risques élevés sur le plan de la planification (autorisations, charges, etc.).

Le secteur Wankdorf City 3 bénéficie en revanche déjà d'un permis de construire général et les travaux ont déjà débuté. En comparaison avec le Schermenweg, le secteur Wankdorf City 3 est par ailleurs mieux desservi par les transports publics et plus accessible à vélo ou à pied. Au

stade actuel de planification, il est fort probable que la mise à disposition de locaux supplémentaires pour le gymnase puisse donc plus rapidement y être garantie, à savoir à partir de 2028 (infrastructure sportive) et de 2030 (salles de cours).

Destinataire

– Grand Conseil